

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Direction de la sécurité sociale Sous-direction du financement du système de soins Mission de la coordination et de la gestion du risque maladie

Personnes chargées du dossier :

Charlotte BOUZAT Tél: 01 40 56 78 87

Mél: charlotte.bouzat@sante.gouv.fr

Romain FOLIARD Tél: 01 40 56 73 41

Mél: romain.foliard@sante.gouv.fr

La ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour exécution)

INSTRUCTION N°DSS/MCGR/2014/198 du 5 juin 2014 relative à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de gestion du risque en 2013 et à la fixation des objectifs pour 2014.

Date d'application : immédiate NOR: **AFSS1414849C**

Classement thématique: sécurité sociale : organisation, financement

Validée par le CNP le 5 juin 2014 - Visa CNP 2014-98

Publiée au BO: oui

Déposée sur le site circulaires.gouv.fr : oui

Catégorie: Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé: Cette instruction a pour objet, d'une part, de présenter les résultats des indicateurs associés à l'évaluation des programmes de gestion du risque (GDR) en 2013 et, d'autre part, de préciser les indicateurs et les cibles qui permettront d'évaluer ces mêmes programmes en 2014.

Mots-clés: gestion du risque, ARS, résultats, indicateurs, cibles, évaluation

Annexes: 1- Résultats obtenus en 2013 par programme et par région

2- Indicateurs CPOM 2014 des programmes de GDR

3- Indicateurs de suivi 2014 des programmes de GDR

1. Résultats de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de GDR en 2013

1.1 Rappel des modalités d'évaluation définies en 2013

Les modalités d'évaluation des programmes de GDR en 2013 ont été définies par l'instruction DSS/MCGR/2013/181 du 26 avril 2013, modifiée par l'instruction DSS/MCGR/2013/355 du 1er octobre 2013 (rectification des taux sur les transports).

Comme les années précédentes, deux types d'indicateurs sont définis afin de suivre la mise en œuvre des priorités de gestion du risque Etat-ARS : les indicateurs de suivi d'une part et les indicateurs « CPOM » d'autre part. Seuls ces derniers participent au calcul de la moyenne des taux d'atteinte des objectifs fixés, laquelle constitue l'indicateur relatif à la gestion du risque (indicateur 5.3) dans les CPOM Etat-ARS.

Les résultats de cet indicateur pour 2013 vous seront communiqués à l'été 2014.

1.2 Des résultats qui soulignent que la montée en charge des programmes de GDR constatée en 2012, s'est globalement poursuivie en 2013

L'annexe 1 présente les principaux résultats obtenus par programme et par région :

- S'agissant des instruments de contractualisation destinés à maîtriser l'évolution des dépenses de **transport** et de **prescriptions médicamenteuses exécutées en ville prescrites à l'hôpital (PHMEV)**, 67 contrats ont été signés dans le champ des transports (sur 135 établissements ciblés), et 48 dans celui des PHMEV (sur 101 établissements ciblés), soit des taux de contractualisation qui s'élèvent respectivement pour chacun de ces programmes à 50% et 48% (en légère baisse par rapport à 2013) .
 - Les dépenses associées aux **transports** prescrits par les établissements de santé ont évolué de 6,4%, soit 2,9 points de plus que la cible qui avait été fixée pour 2013 (+3,5%).
 - Les dépenses de **PHMEV** ont évolué en 2013 de 5,1% par rapport à 2012, soit 0,1 point de plus que le taux national (5%) et -2,3 points par rapport au taux prévisionnel. L'objectif d'économie pour l'année 2013 a été fixé à 210 millions d'euros (différence entre le taux opposable et le taux prévisionnel). Par ailleurs, 349 visites d'établissements dans le cadre des contrats ont été réalisées par les représentants de l'Assurance maladie, sans compter les visites auprès des prescripteurs dans le cadre de la Maîtrise Médicalisée des prescriptions hospitalières exécutées en ville qui porte aussi sur d'autres thèmes (transports, IJ..).
- Dans le champ des dépenses de **liste en sus**, 117 des 142 établissements ciblés ont fait l'objet d'un contrôle (82%), mais seulement 11 de ces contrôles ont fait état de dépassements injustifiés et seulement 8 plans d'actions ont été conclus.
- Concernant l'imagerie, les remontées des ARS montrent que le taux national de diversification du parc des appareils IRM a été atteint en 2013 (7,9% pour un objectif à 7,7%). 67 appareils à vocation ostéoarticulaire sont autorisés fin 2013. Il persiste néanmoins une hétérogénéité dans le taux d'atteinte des objectifs régionaux, certaines ARS ayant largement dépassé le taux de diversification attendu tandis que d'autres ne l'ont pas encore initié.
- Dans le champ de la **chirurgie ambulatoire**, la procédure de mise sous accord préalable (MSAP) sur les 38 gestes, continue de progresser et atteint en 2013 un chiffre très élevé puisque 184 des 189 établissements ciblés ont été mis sous accord préalable (97%). Par ailleurs le taux global de chirurgie ambulatoire a continué de progresser en 2013 par rapport à 2012 (42,7% contre 40,8%).

- Pour le programme **SSR**, le taux d'établissements mis sous accord préalable a atteint 100% en 2014 (88% en 2013) avec 163 établissements concernés.
- Le programme GDR **pertinence**, introduit dans la GDR en 2013, a vu le niveau de maturité de la démarche d'amélioration de la pertinence des soins progresser au cours de l'année : 42 % des ARS (soit 11 ARS) ont entièrement atteint l'objectif fixé pour 2013 en ayant établi un plan d'actions régional pour l'amélioration de la pertinence des soins sur au moins 2 thématiques voire, pour 7 d'entre elles, en ayant mené des actions informatives auprès des professionnels de santé et démarré la mise en œuvre de plan d'actions d'amélioration de la pertinence des soins. 50 % des ARS n'ont que partiellement atteint l'objectif : 7 ARS ayant réalisé et partagé avec les professionnels de santé de la région un diagnostic large sur la base des taux de recours aux soins hospitaliers et d'indicateurs comparatifs de pratiques, 6 ARS ayant mené ces travaux sans y avoir encore associé les professionnels. Enfin, 2 ARS n'ont pas communiqué leur niveau d'avancement.
- Enfin, dans le cadre du programme de GDR consacré aux **EHPAD**, et en particulier de l'axe «efficience et qualité des soins», le taux de participation des EHPAD aux réunions locales a légèrement baissé par rapport à l'année dernière (56% contre 62%). Calculé par rapport aux EHPAD ayant répondu aux questionnaires des ARS, le taux moyen national d'EHPAD ayant mis en œuvre un plan d'actions GDR atteint 83 %. Ce taux est très légèrement inférieur à la cible de 85% qui avait été fixée en avril 2013 : 17 régions obtiennent un résultat égal ou supérieur à la cible, 8 régions ont un taux inférieur à la cible. Le thème prioritaire choisi à été majoritairement « la prévention des chutes » (18 régions), suivie du thème « neuroleptiques » puis du thème « dénutrition ».

S'agissant de l'axe efficience de ce programme, l'ensemble des ARS ont remonté les informations issues de la mise en place des huit ratios d'analyse des dépenses de soins en EHPAD, conformément à l'instruction diffusée en octobre 2013. Un bilan de ces synthèses est en cours de réalisation et sera communiqué ultérieurement aux ARS.

2. Présentation des modalités d'évaluation de la mise en œuvre des programmes de GDR en 2014 (indicateurs CPOM)

Les modalités d'évaluation (définition des indicateurs et des cibles) de la mise en œuvre des programmes de GDR en 2014, sont précisées dans **l'annexe 2**, et s'inscrivent dans la continuité de celles adoptées en 2013.

- Seul le programme **Pertinence**, dont l'introduction dans la GDR date de 2013, enregistre une modification de l'indicateur CPOM.

A ce titre, il est important de mentionner que l'instruction DSS/MCGR/2013/181 du 26 avril 2013, modifiée par l'instruction du DSS/MCGR/2013/355 du 1er octobre 2013, prévoyait que l'indicateur CPOM relatif à la pertinence qui serait pris en compte dans le calcul de l'indicateur 5.3 serait le suivant : <u>nombre et taux d'établissements de santé MCO pour lesquels l'ARS dispose des résultats intermédiaires ou finaux des actions d'amélioration de la pertinence des soins mises en œuvre au niveau des établissements de santé.</u>

Il apparait aujourd'hui que l'évaluation par cet indicateur pour 2013 était prématurée. C'est pourquoi, pour 2013, l'indicateur relatif à la pertinence des soins qui est pris en compte pour le calcul de l'indicateur GDR synthétique 5.3 est celui relatif au <u>niveau de maturité (auto évalué) de la démarche d'amélioration de la pertinence des soins</u>

Pour 2014, compte tenu des travaux menés début 2014, les indicateurs de résultat et de suivi ont été précisés et complétés par rapport à ce qui était annoncé dans la circulaire N° DSS/MCGR/CNAMTS/2014/44 du 7 février 2014 relative à la mise en œuvre des priorités de gestion du risque en 2014.

Ainsi, pour 2014, c'est <u>le taux de contractualisation CPOM ARS-ES des établissements de santé MCO sur la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins</u> qui est retenu comme indicateur CPOM du programme Pertinence (nouvel indicateur introduit par l'avenant 2014 au CPOM : 6.1bis).

Trois indicateurs de suivi complémentaires ont été retenus:

Le <u>niveau d'atteinte de l'objectif de progression dans la maturité de la démarche régionale</u>, auto-évalué selon les mêmes modalités qu'en 2013 (cf. instruction N° DSS/MCGR/CNAMTS/2013/119 du 1er février 2013 relative aux priorités de gestion du risque en 2013).

et 2 indicateurs, à renseigner pour chacune des activités retenues par l'ARS:

- Le taux de ciblage des établissements de santé MCO pour la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins. Il s'agit du nombre d'ES avec lesquels l'ARS souhaite mettre en place un plan d'actions d'amélioration de la pertinence des soins par rapport au nombre d'établissements réalisant l'activité dans la région.
- Le <u>taux d'établissements de santé MCO pour lesquels l'ARS dispose des résultats</u> <u>des actions</u> d'amélioration de la pertinence des soins mises en œuvre au niveau des établissements de santé.
- Concernant le programme **EPHAD**, le nombre d'indicateurs pour l'évaluation 2014 a été volontairement réduit par rapport à 2013¹. Pour le volet efficience et qualité des soins, les indicateurs seront ceux relatifs au « choix du thème prioritaire », au « taux de mise en œuvre de l'action prioritaire (indicateur utilisé dans le calcul de l'indicateur composite CPOM) » et au « taux de participation aux réunions locales ».

En ce qui concerne le volet « Efficience », les ARS poursuivront la « mise en œuvre des huit ratios d'analyse », comme en 2013. En revanche le champ des établissements concernés n'est pas encore déterminé. Pour rappel, ce champ concernait en 2013 a minima les EHPAD d'un département. Ce champ sera précisé ultérieurement par le niveau national. Les cibles quant à elles, restent inchangées.

- Sur le programme **SSR**, l'indicateur CPOM reste inchangé : « *Taux d'établissements SSR sous MSAP* », cependant, conformément à l'article 42 de la LFSS pour 2014 se sont désormais les établissements prescripteurs qui feront l'objet de MSAP si leur taux de prescription de séjour en SSR s'avère trop élevé et non plus les établissements SSR qui exécutent les prescriptions.
- Concernant l'ensemble des autres programmes, seules les cibles sont, dans certains cas, modifiées en 2014 :

Le taux cible d'évolution des **dépenses de transport** prescrites à l'hôpital, fixé nationalement à 2.5% par l'arrêté du 20 décembre 2013 paru le 29 décembre 2013. Il doit permettre d'atteindre, en complément de la cible de 2,8% assigné aux contrats pluriannuels de gestion (CPG) des caisses, un objectif d'économie de 65 M€ par rapport à la tendance 2013.

L'objectif CPOM sur ce programme, décliné régionalement, correspond au taux de ciblage CAQOS 2014, pour les prescriptions d'établissement publics et privés.

De manière à assurer la cohérence entre les objectifs CPOM ARS et CPG des caisses, la méthode retenue cette année pour le calcul des cibles régionales CPOM est celle applicable aux CPG mais adaptée au périmètre du chantier relatif à la GDR transport : sont donc prises en compte les dépenses de transport tous régimes (et non pas uniquement du régime général) prescrites par les établissements publics et privés par région de rattachement de

_

¹ CIRCULAIRE N° DSS/MCGR/DGCS/3A/DGOS/PF2/2013/132 du 29 mars 2013

l'établissement (et non par département d'affiliation du bénéficiaire).

Pour chaque région, il est calculé un premier taux d'évolution du montant moyen par habitant entre 2012 et 2013. Une fourchette est alors construite à partir de deux régions : celle dont le niveau par habitant est le plus élevé et celle dont le niveau est le plus bas. Le taux d'évolution du montant moyen par habitant de ces deux régions est fixé de telle sorte à déterminer la tendance de l'évolution des autres régions. Ce taux est ensuite corrigé de l'évolution relative de la population de la région entre 2012 et 2013.

Le taux d'évolution total (2,5%) est atteint en faisant varier les taux d'évolution compris dans la fourchette

- Pour le programme **PHMEV**, le taux d'évolution national tel que prévu à l'article L. 162-30-2 CSS, a été fixé comme pour 2013 à 5% par l'arrêté en date du 20 décembre 2013.
- Pour les indicateurs CPOM associés aux programmes IRC (6.5) et chirurgie ambulatoire (6.4 bis), les cibles à atteindre en 2014 sont celles qui ont fait l'objet d'une négociation dans le cadre des CPOM Etat-ARS (et qui seront inscrites dans les avenants au CPOM signés pour l'année 2014).

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications introduites en 2014 pour les indicateurs CPOM :

Programmes	Indicateur 2014	Modification par rapport à 2013
Transports	Taux d'évolution des dépenses de transports prescrites à l'hôpital	Néant
PHEV	Taux d'évolution des dépenses de PHEV	Néant
Liste en sus	Taux de contractualisation avec les établissements ciblés qui doivent faire l'objet d'une contractualisation	Néant
Imagerie	Taux de diversification du parc IRM autorisé	Néant
IRC	Part des patients incidents traités par dialyse péritonéale sur patients dialysés à J90 du démarrage du traitement (indicateur déjà identifié dans le CPOM : 6.5)	Néant
Chirurgie ambulatoire	Taux de pratique de la chirurgie ambulatoire (taux global) (indicateur déjà identifié dans le CPOM: 6.4 bis)	Néant
SSR	Taux d'établissements mis sous accord préalable par rapport à la cible	Néant
EHPAD (efficience et qualité des soins)	Taux d'EHPAD répondants ayant mis en œuvre une action GDR	Néant
EHPAD (efficience)	Taux de mise en œuvre par l'ARS de huit ratios d'analyse pour un échantillon d'EHPAD	Champ à déterminer
Pertinence	<u>Taux de contractualisation</u> CPOM ARS-ES des établissements de santé MCO sur la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins (nouvel indicateur introduit par l'avenant 2014 au CPOM : 6.1bis)	démarche

L'annexe 3 précise la définition des indicateurs de suivi.

Compte tenu de la continuité de la plupart des programmes en 2014 et compte tenu surtout du renouvellement des programmes de gestion du risque à compter de 2015, il a été décidé de limiter, dans la mesure du possible, le nombre de ces indicateurs de suivi en 2014 :

- Comme mentionné précédemment, le nombre d'indicateurs de suivi du programme **EHPAD** a été réduit :
- Pour le programme **SSR** le « *nombre de conventions signées par les SSR personnes âgées avec les EHPAD* » ne sera pas suivi en tant qu'indicateur en 2014, même si la convention type reste un outil à disposition des ARS ;
- Pour l'imagerie, l'indicateur relatif au « taux de réalisation de l'analyse de la potentialité de diversification » ne sera pas reconduit en 2014. En effet, la diversification du parc IRM est amorcée par une majorité des régions et est donc intégrée dans la démarche de planification en matière d'équipement matériels lourds IRM. Cet indicateur a par ailleurs atteint son objectif maximal dans la majorité des ARS l'ayant calculé. Aussi, il est pertinent de supprimer cet indicateur pour 2014.

Par ailleurs, le périmètre de la mise sous accord préalable (MSAP) en chirurgie ambulatoire, passe en 2014, de 38 à 43 gestes.

Un indicateur de suivi du programme **liste en sus** a cependant été ajouté (voir sa fiche dans l'annexe 3) : « *Taux de rapport d'étape annuel ayant servi de support de contrôle* ». Cet indicateur mesure le recours par les ARS au rapport d'étape annuel pour procéder aux contrôles des établissements ciblés sur les produits de la liste en sus, en lieu et place des contrôles sur site.

Cette possibilité offerte aux régions simplifie l'organisation des contrôles et contribue ainsi à maintenir un taux de contrôle élevé sur les établissements ciblés.

3. Précisions sur la procédure d'évaluation 2014

A l'instar des années précédentes, une remontée globale sera demandée aux ARS début 2015.

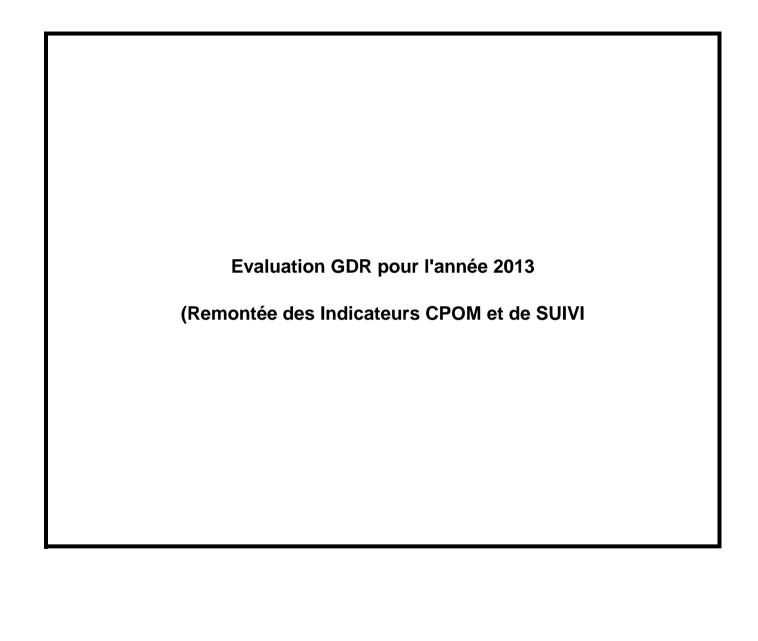
Des valeurs intermédiaires pourront également, être demandées aux ARS avant la fin d'année, cependant compte tenu des changements à venir pour la GDR, le niveau national veillera au maximum à ne pas alourdir la charge de travail des ARS.

C'est pourquoi, les ARS ne seront pas sollicitées sur les remontées « intermédiaires » qui intervenaient en octobre/novembre les années précédentes.

Pour le ministre et par délégation

signé

Thomas FATOME Le directeur de la sécurité sociale



EHPAD	Tramission à la CNSA des 4 ratios d'analyse (OUI/NON)	Transmission à la CNSA d'une synthèse de l'analyse (OUI/NON) (CPOM)	Pourcentage d'EHPAD répondants ayant mis en œuvre l'action prioritaire (CPOM)	Thème de l'action prioritaire	Nombre de réunions organisées en 2013 (SUIVI)	Taux de participation aux réunions locales (SUIVI)	sur le médicament en EHPAD (SUIVI)	Nombre de réunions du ou des groupes référents (SUIVI)
Alsace	OUI	OUI	91,0%	Prévention des chutes	4	81%	OUI	1
Aquitaine	OUI	OUI	96,0%	Neuroleptiques Prevention des chutes	8	55%	OUI	2
Auvergne	OUI	OUI	89,0%	Prevention des chutes	2	86%	OUI	5
Basse-Normandie	OUI	OUI	86,0%	Prévention des chutes	3	53%	OUI	1
Bourgogne	OUI	OUI	82,0%	Dénutrition	4	59%	OUI	1
Bretagne	OUI	OUI	72,0%	Dénutrition	1	29%	NON	0
Centre	OUI	OUI	98,0%	Dénutrition / Médicaments	1	54%	OUI	3
Champagne-Ardennes	OUI	OUI	78,0%	Prévention des chutes	4	55%	OUI	0
Corse	OUI	OUI	30,0%	Neuroleptiques	0	0%	OUI	0
Franche-Comté	OUI	OUI	88,0%	Neuroleptiques	4	91%	OUI	0
Haute-Normandie	OUI	OUI	93,5%	Prevention des chutes	3	28%	OUI	2
Ile-de-France	OUI	OUI	98,0%	Prevention des chutes	8	30%	OUI	0
Languedoc-Roussillon	OUI	OUI	93,0%	Prevention des chutes	5	59%	OUI	1
Limousin	OUI	NON	68,0%	Médicaments Prévention des chutes	1	26%	OUI	0
Lorraine	OUI	OUI	78,4%	Prevention des chutes	1	44%	NON	0
Midi-Pyrénées	OUI	OUI	90,0%	Prévention des chutes	8	76%	OUI	0
Nord-Pas-de-Calais	OUI	OUI	42,0%	Prévention des chutes	4	51%	OUI	2
Pays de la Loire	OUI	OUI	84,0%	Prevention des chutes	5	60%	OUI	8
Picardie	OUI	OUI	32,0%	Neuroleptiques	0	0%	NON	0
Poitou-Charentes	OUI	NON	95,0%	Prevention des chutes	4	57%	OUI	2
PACA	OUI	OUI	98,5%	Prévention des chutes	2	20%	NON	7
Rhône-Alpes	OUI	OUI	86,0%	Prévention des chutes	5	51%	OUI	9
Guadeloupe	OUI	OUI	100,0%	Renforcer et diffuser les bonnes pratiques 4 100%		OUI	0	
Océan indien	OUI	OUI	100,0%	Prevention des chutes	2	100%	OUI	0
Guyane	OUI	OUI	100,0%	Prevention des chutes	1	100%	OUI	1
Martinique	OUI	NON	100,0%	LPP	15	100%	OUI	1
National			83%		99	56%		46

TRANSPORTS	Taux d'établissements cib	Taux d'évolution des dépenses de transports prescrits à l'hôpital 2013 (CPOM)		
	Nombre d'établissements ciblés ayant signé un contrat avec l'ARS	Taux		
Alsace*	0	0	100%	6,10%
Aquitaine	1	3	33%	6,90%
Auvergne	2	2	100%	3,90%
Basse-Normandie	0	0	0%	5,90%
Bourgogne	0	7	0%	7,90%
Bretagne	8	12	67%	5,20%
Centre	2	4	50%	6,40%
Champagne-Ardennes	5	8	63%	5,20%
Corse	0	0	0%	3,50%
Franche-Comté	1	1	100%	5,10%
Haute-Normandie	11	16	69%	6,50%
Ile-de-France	6	17	35%	6,10%
Languedoc-Roussillon	8	8	100%	8,90%
Limousin	2	3	67%	3,70%
Lorraine	6	7	86%	6,80%
Midi-Pyrénées	0	7	0%	8,60%
Nord-Pas-de-Calais	0	0	0%	7,20%
Pays de la Loire	4	4	100%	4,70%
Picardie	2	2	100%	5,60%
Poitou-Charentes	1	6	17%	3,70%
PACA	1	16	6%	8,30%
Rhône-Alpes	2	2	100%	5,90%
Guadeloupe	0	4	0%	7,50%
Océan indien	3	3	100%	10,40%
Guyane	1	1	100%	0%
Martinique	1	2	50%	7,30%
National	67	135	50%	6,4%

Nbre contrats > Nbre éts ciblés	100%
Nbre contrats < Nbre éts ciblés	Nbre contrats / Nbre éts ciblés

^{*} Aucun établissement ne ressortait au regard du ciblage. Tous des avenants ont été signés.

PHMEV	Taux d'établissements	Taux d'évolution des dépenses de PHMEV (CPOM)		
	Nombre d'établissements ciblés ayant signé un contrat avec l'ARS	Taux	Taux	
Alsace*	0	0	100%	5,20%
Aquitaine	0	5	0%	6,70%
Auvergne	3	4	75%	5,90%
Basse-Normandie	2	4	50%	3,00%
Bourgogne	0	0	0%	4,60%
Bretagne	6	6	100%	5,60%
Centre	0	3	0%	5,50%
Champagne-Ardennes	2	6	33%	5,80%
Corse	0	0	0%	10,00%
Franche-Comté	1	3	33%	6,10%
Haute-Normandie	10	14	71%	4,40%
lle-de-France	2	12	17%	4,50%
Languedoc-Roussillon	2	2	100%	4,30%
Limousin	1	4	25%	2,00%
Lorraine	2	4	50%	5,90%
Midi-Pyrénées	1	9	11%	4,70%
Nord-Pas-de-Calais	0	0	0%	8,70%
Pays de la Loire	5	5	100%	5,20%
Picardie	1	1	100%	7,30%
Poitou-Charentes	2	5	40%	4,50%
PACA	0	6	0%	4,80%
Rhône-Alpes	2	2	100%	4,60%
Guadeloupe	0	0	0%	1,10%
Océan indien	3	3	100%	18,70%
Guyane	2	2	100%	-1,60%
Martinique	1	1	100%	-7,10%
National	48	101	48%	5,1%

Nbre contrats > Nbre éts ciblé	100%
Nbre contrats < Nbre éts ciblé	Nbre contrats / Nbre éts ciblés

^{*} Aucun établissement ne ressortait au regard du ciblage. Tous des avenants ont été signés.

	Taux de conclusion d'un plar dont le dépassement s'avo	n d'actions avec les établiss ère injustifié après contrôle	Taux d'établissements ciblés ayant fait l'objet d'un contrôle (SUIVI)			
Liste en sus	Nombre d'établissements ciblés avec lesquels l'ARS a conclu un plan d'actions	Nombre d'établissements dont le dépassement s'avère injustifié après contrôle	Taux	Nombre d'établissements ciblés ayant fait l'objet d'un contrôle	Nombre d'établissements ciblés	Taux
Alsace**	0	0	100%	3	3	100%
Aquitaine	3	3	100%	9	9	100%
Auvergne	0	0	0%	0	3	0%
Basse-Normandie**	0	0	100%	3	3	100%
Bourgogne**	0	0	100%	3	3	100%
Bretagne	1	1	100%	5	5	100%
Centre**	0	0	100%	6	25	24%
Champagne-Ardennes	0	0	0%	0	0	0%
Corse	0	0	0%	0	0	0%
Franche-Comté**	0	0	100%	2	2	100%
Haute-Normandie**	0	0	100%	3	3	100%
Ile-de-France	0	3	0%	17	17	100%
Languedoc-Roussillon	1	1	100%	5	5	100%
Limousin	0	0	0%	0	3	0%
Lorraine**	0	0	100%	3	3	100%
Midi-Pyrénées**	0	0	100%	7	7	100%
Nord-Pas-de-Calais**	0	0	100%	9	9	100%
Pays de la Loire**	0	0	100%	8	8	100%
Picardie**	0	0	100%	4	4	100%
Poitou-Charentes**	0	0	100%	2	2	100%
PACA*	0	0	0%	8	8	100%
Rhône-Alpes	3	3	100%	13	13	100%
Guadeloupe	0	0	0%	0	0	0%
Océan indien**	0	0	100%	2	2	100%
Guyane	0	0	100%	4	4	100%
Martinique**	0	0	100%	1	1	100%
National	8	11	73%	117	142	82%

Nbre plans > Nbre éts avec dépassement	100%
Nbre plans < Nbre éts avec	Nbre plans / Nbre éts avec
dépassements	dépassement

^{**} Aucun mauvais usage n'a été identifié parmi les dossiers controlés : il a donc été décidé de maintenir un 100% pour chaque ARS se trouvant dans ce cas de figure

		Taux d'établissements mis sous accord préalable par rapport à la cible (100%) (CPOM)							
SSR	Nombre d'établissements mis sous accord préalable par l'ARS	Nombre cible d'établissements à mettre sous accord préalable par l'ARS	Taux	personnes âgées avec les EHPAD (SUIVI)					
Alsace	8	8	100%	86					
Aquitaine	9	9	100%	Non communiqué					
Auvergne	4	4	100%	45					
Basse-Normandie	6	5	100%	52					
Bourgogne	5	5	100%	20					
Bretagne	5	5	100%	48					
Centre	5	5	100%	12					
Champagne-Ardennes	2	2	100%	Non déterminé					
Corse*	0	0	100%	22					
Franche-Comté	2	2	100%	30					
Haute-Normandie	3	3	100%	Non communiqué					
lle-de-France	25	25	100%	100					
Languedoc-Roussilon	11	11	100%	81					
Limousin	4	4	100%	104					
Lorraine	7	7	100%	4					
Midi-Pyrénées	10	10	100%	5					
Nord-Pas-de-Calais	8	8	100%	9					
Pays de la Loire	8	7	100%	Non communiqué					
Picardie	4	4	100%	0					
Poitou-Charentes	4	4	100%	Non communiqué					
PACA	14	12	100%	40					
Rhône-Alpes	17	17	100%	15					
Guadeloupe	1	1	100%	1					
Océan indien	1	1	100%	Non communiqué					
Guyane	NA	NA	NA	NA					
Martinique*	0	0	100%	8					
National	163	159	100%	682					

^{*}Aucun ES ciblé par l'AM

Nbre MSAP > Nbre éts ciblés	100%					
Nbre MSAP < Nbre éts ciblés	Nbre MSAP / Nbre éts ciblés					

	Taux global de chirurgie ambulatoire	Taux de mise sous MSAP (38 gestes) (SUIVI)					
Chir ambu	(CPOM)	Nombre d'établisements mis sous MSAP	Nombre cible d'établissements à mettre sous MSAP	Taux			
Alsace	42,3%	3	3	100%			
Aquitaine	42,2%	13	12	100%			
Auvergne	38,9%	6	6	100%			
Basse-Normandie	42,0%	4	4	100%			
Bourgogne	41,4%	8	8	100%			
Bretagne	42,6%	8	8	100%			
Centre	42,1%	8	9	89%			
Champagne-Ardennes	41,2%	6	6	100%			
Corse	48,0%	4	4	100%			
Franche-Comté	37,8%	4	4	100%			
Haute-Normandie	41,6%	4	4	100%			
lle-de-France	45,7%	33	35	94%			
Languedoc-Roussilon	42,3%	6	7	86%			
Limousin	39,2%	3	3	100%			
Lorraine	40,7%	6	6	100%			
Midi-Pyrénées	39,4%	7	7	100%			
Nord-Pas-de-Calais	43,6%	9	9	100%			
Pays de la Loire	43,2%	7	7	100%			
Picardie	41,5%	4	4	100%			
Poitou-Charentes	43,8%	3	3	100%			
PACA	44,9%	15	15	100%			
Rhône-Alpes	41,2%	19	19	100%			
Guadeloupe	45,9%	1	1	100%			
Océan indien	45,9%	3	3	100%			
Guyane	23,6%	NA	NA	NA			
Martinique	38,7%	0	2	0%			
National	42,7%	184	189	97%			

Nbre MSAP > Nbre éts ciblés

Nbre MSAP < Nbre éts ciblés

IMAGERIE	Taux d	Taux de diversification du parc des appareils IRM (CPOM)					Taux de réalisation de l'analyse de la potentialité de diversification (SUIVI)		Taux d'injonction de dépôt de dossier complet de demande de renouvellement d'autorisation (selon L 6122-9) avec remplacement (SUIVI)					
	Nombre total d'appareils IRM à vocation ostéoarticulaire autorisés à fin d'année	dont nombre d'appareils IRM spécialisés en osté- oarticulaire	dont nombre d'appareils IRM dédiés aux examens ostéo- articulaires des membres	Nombre total d'appareils IRM autorisés toutes classes confondues dans la région	Taux	Nombre de sites éligibles (1) pour lesquels l'analyse de la potentialité de diversification a été réalisée	Nombre total de sites éligibles (1)	Taux	Nombre d'injonctions de dépôt de dossier complet de demande de renouvellement d'autorisation avec remplacement, réalisées pour les sites éligibles	Nombre total de demandes de renouvellement avec remplacement par des sites d'imagerie éligibles (2)	Taux	Nombre total d'appareils IRM à vocation ostéoarticulaire mis en service (3) à fin d'année	dont nombre d'appareils IRM spécialisés en osté- oarticulaire	dont nombre d'appareils IRM dédiés aux examens ostéo- articulaires des membres
Alsace	3			25	12,0%	2	2	100%	sans objet	NA	100%	0	0	0
Aquitaine	8	8	0	52	15,4%	8	8	100%	0	0		4	4	0
Auvergne	1			13	7,7%	0	0		0	0		0	0	0
Basse-Normandie	2	2	0	18	11,1%	2	2	100%	0	0		0	0	0
Bourgogne	1	1	0	19	5,3%	1	1	100%	0	1	0%	0	0	0
Bretagne	5	5	0	37	13,5%	0	0		0	1	0%	1	1	0
Centre	1			33	3,0%				0	0				
Champagne-Ardennes	1	1	0	19	5,3%	0	1	0%	0	0		0	0	0
Corse	1	1	0	5	20,0%	1	2	50%	2	2	100%	0	0	0
Franche-Comté*	0	0	0	15	0,0%	0	0		0	0		0	0	0
Haute-Normandie	5	5	0	25	20,0%	8	8		0	0		1	1	0
Ile-de-France	5			176	2,8%	donc pas possible	d'identifier les a	100%		1	0%	L'identification		
Languedoc-Roussilon	3	3	0	36	8,3%	4	1	100%	0	0		1	1	0
Limousin	0	0	0	9	0,0%	1	1	100%	0	0		0	0	0
Lorraine	7	7	0	38	18,4%	4	4	100%	0	0		1	1	0
Midi-Pyrénées	4	2	2	35	11,4%	1	1	100%				4	2	2
Nord-Pas-de-Calais	7	3	4	72	9,7%		19	0%	0	0		1	0	1
Pays de la Loire	6	6	0	37	16,2%	3	3	100%	0	0		2	2	0
Picardie	0	0	0	18	0,0%	0	0		0	0		0	0	0
Poitou-Charentes	0	0	0	19	0,0%	5	5	100%	0	0		0	0	0
PACA **	0	0	0	62	0,0%	7	7	100%	0	0		0	0	0
Rhône-Alpes	7	7	0	81	8,6%	8	8	100%	0			0	0	0
Guadeloupe*	NR	NR	NR		NR									
Océan indien	0	0		sés dont 1 renouve	0,0%	0 pas de site	0	100%	0	0		0	0	0
Guyane*	NR	NR	NR		NR	NA	NA		NA	NA		NR	NR	NR
Martinique*	0	0	0	1	0,0%	2	2	100%	0	0		0	0	0
National	67	51	6	845	7,9%	57	75		2	5		15	12	3

(1) Sites éligibles =

- a) les sites disposant d'au moins un appareil IRM faisant l'objet d'une demande d'autorisation supplémentaire
- b) les sites disposant d'au moins deux appareils IRM faisant l'objet d'une demande de renouvellement

(2) Les sites d'imagerie éligibles sont les sites disposant d'au moins deux appareils IRM, faisant une demande de renouvellement avec remplacement d'appareil et dont la date d'échéance de l'autorisation se situe entre mars 2013 (année N) et juin 2014 (année N+1)

(3) Selon la date déclarée par le titulaire de l'autorisation au Directeur de l'ARS.

^{*} Pas d'objectif de diversification en 2013

^{**} Commentaire PACA: le volet imagerie du SROS a été révisé fin 2013.

De nouvelles autorisations vont être accordées en 2014, dont des IRM dédiées ou spécialisées ostéo articulaires

Pertinence des	Niveau de maturité de la démarche d'amélioration de la pertinence des soins (CPOM)				
soins	Début 2013	Fin 2013	Taux		
Alsace	1	2 à 3	100%		
Aquitaine	1	3	100%		
Auvergne	1	2 à 3	100%		
Basse-Normandie	0	2	100%		
Bourgogne	0	2	100%		
Bretagne	0	2	75%		
Centre	0	1	100%		
Champagne-Ardennes	0	1	50%		
Corse	0	1	50%		
Franche-Comté	0	2	100%		
Haute-Normandie	0	1 à 2	100%		
lle-de-France	0	1	75%		
Languedoc-Roussilon	0	2 à 3	100%		
Limousin	0	1	50%		
Lorraine	0	1	50%		
Midi-Pyrénées	2	3	100%		
Nord-Pas-de-Calais	2	3	100%		
Pays de la Loire	0	1 à 2	75 %		
Picardie	1	1	75%		
Poitou-Charentes	1	2	100%		
PACA	2	3	100%		
Rhône-Alpes	0	1	75%		
Guadeloupe	0	1	50%		
Océan indien	0	1	50%		
Guyane	NA	NA			
Martinique	0	1	75%		
National	11	33	82%		

IRCT

Part des patients incidents traités par dialyse péritonéale sur patients dialysés à J90 du démarrage du traitement (CPOM)

Données 2012

Alsace	22,0%
Aquitaine	2,4%
Auvergne	22,0%
Basse-Normandie	27,0%
Bourgogne	28,0%
Bretagne	11,2%
Centre	6,6%
Champagne-Ardennes	12,0%
Corse	13,9%
Franche-Comté	30,3%
Haute-Normandie	16,6%
lle-de-France	6,6%
Languedoc-Roussilon	10,4%
Limousin	19,6%
Lorraine	16,4%
Midi-Pyrénées	4,5%
Nord-Pas-de-Calais	11,8%
Pays de la Loire	9,7%
Picardie	5,4%
Poitou-Charentes	16,4%
PACA	8,0%
Rhône-Alpes	15,2%
Guadeloupe	4,3%
Océan indien	6,7%
Guyane	0,0%
Martinique	13,8%
National	



Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère des finances et des comptes publics

Programmes de GDR 2014

Annexe 2
Indicateurs CPOM 2014

Indicateur composite CPOM 2014 proposé

Programmes	Indicateurs 2014			
Transports	Taux d'évolution des dépenses de transports prescrites à l'hôpital			
PHMEV	Taux d'évolution des dépenses de PHMEV			
Liste en sus	Taux de conclusion d'un plan d'actions avec les établissements ciblés dont le dépassement s 'avère injustifié après contrôles			
Imagerie	Taux de diversification du parc des appareils IRM			
Insuffisance Rénale Chronique	Part des patients incidents traités par dialyse péritonéale sur patients dialysés à J90 du démarrage du traitement (indicateur déjà identifié dans le CPOM: 6.5)			
Chirurgie Ambulatoire	Taux de pratique de la chirurgie ambulatoire (taux global) (indicateur déjà identifié dans le CPOM : 6.4 bis)			
SSR	Taux d'établissements mis sous accord préalable par rapport à la cible			
EHPAD efficience et qualité des soins	Pourcentage d'EHPAD ayant mis en œuvre un plan d'action suite aux réunions d'information organisées par les ARS			
EHPAD efficience	Taux de mise en œuvre par l'ARS de huit ratios d'analyse pour un échantillon d'EHPAD (champ à déterminer)			
Pertinence	Taux de contractualisation CPOM ARS-ES des établissements de santé MCO sur la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins (6.1bis)			

Récapitulatif des cibles 2014

Priorités	Indicateur CPOM 2013	Cible 2013	Indicateur CPOM 2014	Cible 2014
IRC	Part des patients incidents traités par dialyse péritonéale sur patients dialysés à J90 du démarrage du traitement (indicateur déjà identifié dans le CPOM)	13,5%	Part des patients incidents traités par dialyse péritonéale sur patients dialysés à J90 du démarrage du traitement (indicateur déjà identifié dans le CPOM)	
EHPAD	% d'EHPAD répondants (en lieu et place de la totalité des EHPAD du département) ayant mis en œuvre une action avec une liberté de choix des	85%	Pourcentage d'EHPAD ayant mis en œuvre un plan d'action suite aux réunions d'information organisées par les ARS	85%
	thèmes	100%	Mise en œuvre par l'ARS pour un échantillon d'EHPAD de huit ratios d'analyse pour un échantillon d'EHPAD sur un département	100%
Chirurgie ambulatoire	Taux de pratique de la chirurgie ambulatoire (taux global)	-	Taux de pratique de la chirurgie ambulatoire (taux global)	
Transports	Taux d'évolution des dépenses de transports prescrites à l'hôpital	3,5%	Taux d'évolution des dépenses de transports prescrites à l'hôpital	2,5%
PHMEV	Taux d'évolution des dépenses de PMHEV	5%	Taux d'évolution des dépenses de PMHEV	5%
Imagerie	Taux de diversification du parc des appareils IRM	7,7%	Taux de diversification du parc des appareils IRM	12,2%
SSR	Taux d'établissements mis sous accord préalable par rapport à la cible	100%	Taux d'établissements mis sous accord préalable par rapport à la cible	100%
Liste en sus	Taux de conclusion d'un plan d'actions avec les établissements ciblés dont le dépassement s 'avère injustifié après contrôles	100%	Taux d'établissements mis sous accord préalable par rapport à la cible	100%
Pertinence	Niveau d'atteinte de l'objectif de progression dans la maturité de la démarche	100%	Taux de contractualisation CPOM ARS-ES des établissements de santé MCO sur la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins	100%

Taux d'évolution des dépenses de prescriptions hospitalières réalisées en ville (PHMEV)

PHMEV

•	Indicateur	national \square] régional X	de moyens [\square de résultats λ	X

Signification

• Cet indicateur mesure le taux d'évolution des dépenses de prescriptions hospitalières de médicaments réalisées en ville. L'objectif poursuivi est de réguler les dépenses de PHMEV en identifiant puis contractualisant avec les établissements ciblés par une évolution importante de leur dépenses au dessus du taux fixé nationalement.

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibili té des données	Fréquence d'actualisat ion
· Num.	Dépenses de PHMEV année N – dépenses de PHMEV année N-1	Etablisseme nts hospitaliers ex-DG	CNAMT S	Semestrie IleEvolutio n sur 6 mois et l'année : transmissi on comparée à la même période N- 1	Semestriell e
Déno m.	Dépenses de PHMEV année N-1	Etablisseme nts hospitaliers ex-DG	CNAMT S	Mars de l'année suivante	Annuelle

Précisions
méthodologique
s / Biais
éventuels/
Modalités de
définition de
cibles régionales

• Données disponibles uniquement sur le périmètre des établissements ex-DG.

Valeurs cibles						
Région	Cibles Taux 2013 d'évolution 2013 réalisé		Cible 2014			
Alsace	4,20%	5,20%	4,90%			
Aquitaine	8,00%	6,70%	6,90%			
Auvergne	4,30%	5,90%	7,80%			
Basse Normandie	4,70%	3,00%	5,20%			
Bourgogne	3,00%	4,60%	4,50%			
Bretagne	6,50%	5,60%	5,30%			
Centre	5,70%	5,50%	4,00%			
Champagne-A.	5,50%	5,80%	5,30%			
Corse	3,50%	10,00%	4,40%			
Franche-Comte	3,20%	6,10%	6,40%			
Haute Normandie	5,80%	4,40%	5,80%			
lle de France	4,20%	4,50%	4,00%			
Languedoc-R.	7,60%	4,30%	5,50%			
Limousin	5,20%	2,00%	1,50%			
Lorraine	4,70%	5,90%	5,40%			
Midi Pyrenees	5,00%	4,70%	6,30%			
Nord Pas de Calais	7,80%	8,70%	8,80%			
Pays de la Loire	5,90%	5,20%	6,20%			
Picardie	5,00%	7,30%	6,10%			
Poitou Charentes	5,40%	4,50%	4,90%			
PACA	3,10%	4,80%	3,20%			
Rhone Alpes	4,60%	4,60%	5,10%			
Guadeloupe	7,00%	1,10%	0,10%			
Guyane	5,40%	18,70%	0,50%			
Martinique	9,00%	-1,60%	3,30%			
Reunion	3,50%	-7,10%	8,60%			
France	5,0%	5,10%	5,0%			

Transport

Taux d'évolution des dépenses de transports prescrites à l'hôpital

Signification

- Indicateur national \square régional X de moyens \square de résultats X
- Cet indicateur mesure le taux d'évolution des dépenses de prescriptions de transports en établissements hospitaliers. Le principal levier pour faire évoluer ce taux est le dispositif de contractualisation avec les établissements et l'identification des pratiques de prescriptions non conformes.

Mode de	e calcul	Périmètr	Source	Disponibi	Fréquence			Objectifs CPOM 2014
S'expr	rime en : %	e e	s	-lité des données	d'actualisa- tion	REGION	Résultats CPOM 2013	Objectif (GDR CPOM) transport)
• Num.	Dépenses		CNAMT	Infra	annuelle	ALSACE	6,1%	2,2%
	de transports	ents hospitalier	S	annuelle : trimestrielle		AQUITAINE	6,9%	2.8%
	année N –	s publics		timestrene		AUVERGNE	3,9%	2,1%
	dépenses de					BASSE NORMANDIE	5,9%	2,1%
	transports					BOURGOGNE	7,9%	2,0%
	année N-1					BRETAGNE	5,2%	2,7%
 Déno 	Dépenses	Etablissem	CNAMT	Fin d'année	annuelle	CENTRE	6,4%	2,4%
m.	de transports	ents hospitalier	S	(préciser la date de		CHAMPAGNE ARDENNE	5,2%	1,9%
	année N-1			mise à		CORSE	3,5%	3,3%
				disposition)		FRANCHE COMTE	5,1%	2,2%
	L'objectif CPOM sur ce programme, décliné					GUADELOUPE	7,5%	2,2%
		régionalement, o			,	GUYANE	0,0%	4,7%
		2014, pour les prescriptions d'établissement publics et				HAUTE NORMANDIE	6,5%	2,3%
		privés soit +2,5%	á au niveau	national.		ILE de France	6,1%	2,6%
Préci	sions					LANGUEDOC ROUSSILLON	8,9%	3,1%
méthodo	bthodologique s / Biais cette année pour le calcul des cibles régionales CPOM est celle applicable aux CPG mais adaptée au périmètre					LIMOUSIN	3,7%	1,8%
						LORRAINE	6,8%	2,0%
						MARTINIQUE	7,3%	1,2%
	ités de	du chantier relat		•	•	MIDI PYRENEES	8,6%	2,8%
	ion de		mpte les dépenses de transport tous régimes (et			NORD PAS DE CALAIS	7,2%	2,3%
	rágionales					PAYS DE LA LOIRE	4,7%	2.8%
regio						PICARDIE	5,6%	2,2%
				nent (et non p	ar departement	POITOU CHARENTES PROVENCE CÔTE D'AZUR	3,7%	2,5%
		u anniation du de	d'affiliation du bénéficiaire).				8,3%	2,2%
	Le taux national CPG est fixé à 2,8%					REUNION	10,4%	2,8%
						RHÔNE ALPES	5,9%	2,9%
						FRANCE ENTIERE	6,4%	2,5%

Taux de conclusion d'un plan d'actions avec les ES ciblés dont le Liste en sus dépassement s'avère injustifié après contrôle

rassemble ces deux conditions, afin de réduire la croissance des dépenses de produits de santé à l'hôpital.

	• Indicateur national \square régional X de moyens X de résultats \square
Signification	 Cet indicateur mesure le fait que les ARS concluent un plan d'action avec 100% des établissements qui dépassent le taux moyen national menant à une contractualisation et dont le dépassement s'avère injustifié après contrôles. Les ARS doivent contractualiser avec l'ensemble des établissements d'une région qui

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibilité des données	Fréquence d'actualisation
· Num.	Nombre d'établissements ciblés avec lesquels l'ARS a conclu un plan d'actions	Etbs hospitaliers, sommer les données ex DG et les données ex-OQN	ATIH (données ex DG) + CNAMTS (données ex-OQN)	Infra annuelle : mensuelle	Mensuelle
· Dénom.	Nombre d'établissements ciblés dont le dépassement s'avère injustifié après contrôles			Fin d'année (janvier année N)	Annuelle

•	Pour toutes les régions, il s'agit d'atteindre un taux de contractualisation avec les établissements ciblés de 100%.

Valeurs cibles

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales L'indicateur concerne tous les établissements d'une région avec lesquels l'ARS a contractualisé.

Taux de diversification du parc des appareils IRM

Imagerie

Si	an	ifi	cati	on
O.	9''		outi	U 11

• Indicateur \Box national \Box régional X de moyens \Box de résultats	_{tats} >	de rési	yens □	de moy	régional X	national \square	Indicateur	•
--	-------------------	---------	--------	--------	-------------------	--------------------	------------	---

• Cet indicateur mesure le ratio entre le parc total d'appareils IRM à vocation ostéoarticulaire autorisés à fin d'année et le parc total d'appareils IRM autorisés toutes classes confondues dans la région

Mode de calcul S'exprime en : %		Sources	Disponibilité des données	Fréquence d'actualisation	
Num.	Nombre total d'appareils IRM à vocation ostéoarticulaire autorisés à fin d'année	ARS	Annuelle	Annuelle	
Dénom.	Nombre total d'appareils IRM autorisés toutes classes confondues dans la région	ARS	Annuelle	Annuelle	

Précisions
méthodologiques /
Biais éventuels /
Modalités de
définition de cibles
régionales

Classes d'appareils IRM à vocation ostéoarticulaire, selon les définitions mentionnées dans l'Instruction =

- Appareil IRM 1,5 T « dédié aux examens ostéoarticulaires des membres »
- Appareil IRM 1,5 T « spécialisé en ostéo-articulaire »

Valeur cible 2014					
Alsace	3,7%				
Aquitaine	9,6%				
Auvergne	7,1%				
Basse Normandie	11,1%				
Bourgogne	5,3%				
Bretagne	17,5%				
Centre	3,1%				
Champagne-A.	15,0%				
Corse	40,0%				
Franche-Comte	0,0%				
Haute Normandie	31,1%				
lle de France	6,7%				
Languedoc-R.	14,3%				
Limousin	10,0%				
Lorraine	15,9%				
Midi Pyrenees	9,1%				
Nord Pas de Calais	26,1%				
Pays de la Loire	30,0%				
Picardie	25,9%				
Poitou Charentes	9,1%				
PACA	4,1%				
Rhone Alpes	8,6%				
Guadeloupe	20,0%				
Guyane	0,0%				
Martinique	16,7%				
Reunion	30,0%				
France	12,2%				

Part des patients incidents traités par dialyse péritonéale sur patients dialysés à J90 du démarrage du traitement

Signific		 • Indicateur national ☐ régional X de moyens ☐ de résultats X • Cet indicateur permet de suivre le développement de la dialyse péritonéale. L'objectif recherché est le développement de la DP pour les patients éligibles, notamment dans les régions où cette technique est peu répandue, i.e augmenter progressivement le taux national en s'aidant du modèle des régions les plus 							
		dynamiques en	•	ogi cooi veinei	it io taax nation	Valeurs o			
						Région	Cibles 2014		
Mode de ca		Périmètre	Sources	Disponibilité	Fréquence	Alsace	23,5		
S'exprime	e en : %		300000	des données	d'actualisation	Aquitaine	5,1		
· Num.	Nombre	de	PMSI-	Annuelle	Annuelle	Auvergne	23		
- Num.	patients	uc	SNIIRAM	Alliuelle	7 tillidelle	BNormandie	28		
	incidents		et Rein		Annuelle	Bourgogne	28		
	traités pa	ar				Bretagne	17,4		
	dialyse péritoné	alo		ISI- Annuelle IIRAM Rein		Centre	7,5		
						ChArdenne	15,9		
 Dénom. 	Nombre	de	PMSI-			Corse	13,9		
	patients		•			Franche-Comté	30		
	dialysés		et Kein			Haute-Normandie	19,5		
						IDF	7,5		
						LRoussillon	11,1		
						Limousin	22		
					7	Lorraine	18		
Précision						Midi-Pyrénées	13,1		
méthodolo						NPDC	15,1		
ues / Bia éventuels						Pays de la Loire	11		
Modalités						Picardie	8		
définition						Poitou-Charentes	17		
cibles						PACA	8		
régionale						Rhône-Alpes	17,1		
					_	Guadeloupe	10		
						Guyane	ND		
						Océan Indien	8,6		
						Martinique	17		
						France			

Chirurgie ambulatoire

Taux de pratique de la chirurgie ambulatoire (taux global)

O:		:::-	-4:	
SI	an	ITIC	atio	on
_	3			

•	Indicateur	national \square	l régional X	de moyens [\exists de résultats λ	X
---	------------	--------------------	---------------------	-------------	----------------------------------	---

• Cet indicateur permet de mesurer le taux de pratique en chirurgie ambulatoire et le potentiel de développement par région. Le développement de la chirurgie ambulatoire doit être apprécié, au-delà des gestes ciblés de la MSAP, au niveau de l'ensemble de l'activité de chirurgie pour l'ensemble des patients éligibles.

Mode de calcul					Fréquen	Valeurs cibles		
		Périmètre	Source	Disponibilit é des	ce	Région	Cible 2014	
S'expr	rime en : %	T Crimical o	S	données	d'actuali sation	Alsace	44,3%	
						Aquitaine	45,0%	
Num.	Nombre de	Etablissement	PMSI	Annuelle	Annuell	Auvergne	41,5%	
	séjours chirurgicaux	s hospitaliers			е	BNormandie	44,0%	
	(GHM en C) en					Bourgogne	43,5%	
	ambulatoire,					Bretagne	44,6%	
	hors CMD 14 et					Centre	44,5%	
	15					Champagne-Ardenne	43,0%	
Déno	Nombre de	Etablissement	PMSI	Annuelle	Annuell	Corse	49,7%	
m.	séjours chirurgicaux, hors CMD 14 et 15	s hospitaliers	1 10101	Autocio	e	Franche-Comté	40,0%	
		,				Haute-Normandie	43,6%	
						IDF	47,7%	
						LRoussillon	44,9%	
						Limousin	41,0%	
						Lorraine	43,2%	
						Midi-Pyrénées	42,0%	
Prácisi	ons méthodologiqu	ies / Riais				NPDC	45,6%	
	uels / Modalités de d					Pays de la Loire	45,0%	
Ovonic	de cibles régionale					Picardie	43,9%	
						Poitou-Charentes	45,5%	
						PACA	47,0%	
						Rhône-Alpes	43,4%	
						Guadeloupe	48,2%	
						Guyane	26,0%	
						Océan Indien	47,3%	
						Martinique	42,0%	
						National		

SSR

Taux d'établissements SSR sous MSAP

•				
6.	an	тт	cati	n
OI.	uu		vau	UH

•	Indicateur	national \square régional λ	X	de moyens	X	de résultats 🗌	
---	------------	---------------------------------------	---	-----------	---	----------------	--

 Cet indicateur mesure le fait que 	les ARS mettent effectivement sous accord préalable les établissements
ciblés.	

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibilité des données	Fréquence d'actualisation
· Num.	Nombre d'établissements mis sous accord préalable par l'ARS	Etbs hospitaliers mis sous accord préalable	ARS – CNAMTS	Annuelle	Annuelle
· Dénom.	Nombre cible d'établissements à mettre sous accord préalable par l'ARS			Annuelle	Annuelle

Valeurs cibles

- Le nombre cible d'établissements à mettre sous accord préalable est à définir par le niveau national.
- Pour toutes les régions, il s'agit d'atteindre un taux de mise sous accord préalable de 100%.

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales Ciblage des établissements à mettre sous accord préalable en cours à la CNAMTS.

EHPAD efficience et qualité des soins

Pourcentage d'EHPAD ayant mis en œuvre un plan d'action GDR ciblé

Signification	 • Indicateur national □ régional X de moyens X de résultats □ • Mise en œuvre d'une plan d'action GDR en EHPAD (tous thèmes)
---------------	---

Mode de calcul (s'exprime en : %)	Périmètre	Sources	Disponibilit é des données	Fréquence d'actualisati on
Nombre d'EHPAD ayant mis en œuvre une action / Nombre d'EHPAD de la région	EHPAD répondants	Déclaratif ARS – EHPAD	Annuelle	A définir

Valeurs cibles
Taux cible pour toutes les régions : 85%

Précisions méthodo. / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales

- * L'atteinte de l'objectif suppose la réalisation des actions suivantes :
- 1- Participation des EHPAD aux réunions locales sur les bonnes pratiques professionnelles liées aux soins
- 2- Pour les seuls EHPAD de la région ayant répondu au questionnaire envoyé par l'ARS, calcul du taux de d'EHPAD ayant mis en œuvre un plan d'action GDR sur l'un des thèmes abordés dans le cadre des réunions locales organisées par l'ARS (prévention des chutes, neuroleptiques et troubles du comportement chez les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, benzodiazépines, dénutrition)

L'ARS doit solliciter tous les EHPAD dans le trimestre qui suit la réunion.

Mise en œuvre de 8 ratios d'analyse pour les EHPAD d'un département

EHPAD efficience

• <u>Indicateur pour le programme efficience</u> : taux de mise en œuvre par l'ARS pour un échantillon d'EHPAD de huit ratios d'analyse :

- Taux d'utilisation de la dotation (mesure le niveau de consommation de la dotation de soins allouée à l'établissement)
- Taux d'occupation (mesure l'activité réalisée au regard de la capacité totale de l'établissement)
- Taux d'encadrement du médecin coordonnateur (indicateur de mise en œuvre), mesurant le lien entre le passage en tarif global et le temps réel de médecin coordonnateur
- Structure de la dépense financée par la dotation soins
- Structure de la dépense de personnel par catégorie
- Coût des soins financés sur l'enveloppe soins de ville par place installée
- Coût complet soins en EHPAD par place installée
- Taux d'hospitalisation des résidents en EHPAD

Cible: 100% des EHPAD d'un département librement choisi par l'ARS

L'atteinte de l'objectif suppose la réalisation des 2 actions suivantes :

- 1. Recueil par l'ARS des 8 ratios d'analyse pour 100 % des EHPAD d'un département qu'elle a choisi ;
- 2. Transmission d'une synthèse des actions envisagées à partir d'une première analyse des résultats

Pertinence

Taux de contractualisation CPOM ARS-ES des établissements de santé MCO sur la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins

	Indicateur régional	☑ de moyens ☐ de résultats
Signification	Cet indicateur mesure le nombre de CPOM ARS-ES compertinence des soins par rapport au nombre d'ES ciblés contractualisation CPOM ARS-ES est un facteur clé de actions et leur suivi.	suite au diagnostic régional concerté réalisé. La

Mode de d	S'exprime en : %	Périmètre	Sources	Disponibilité des données
Num.	Nombre de contractualisation CPOM Etat-ARS portant sur l'amélioration de la pertinence des soins	Etbs hospitaliers ciblés	ARS	
Dénom.	Nombre d'établissements ciblés suite au diagnostic régional concerté	Etbs hospitaliers ciblés	ARS	

Fréquence d'actualisation de l'indicateur	Annuelle
Indicateur calculé par :	ARS /DSS

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales • A renseigner pour chacune des activités retenues comme enjeu régional d'amélioration de la pertinence des soins (2 activités, au minimum)

Modalités de suivi de l'indicateur composite 2014

Pas de changement par rapport à 2013 :

- Absence de pondération entre les programmes
- Le taux de réalisation des actions 2014 est la moyenne des taux de réalisation des objectifs fixé à chacun des programmes
- Afin de faciliter la compréhension du calcul des taux d'atteinte des objectifs par les régions, il est proposé de définir un score minimal à 0% et un score maximal de 100%



Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère des finances et des comptes publics

Programmes de GDR 2014

Annexe 3
Indicateurs de suivi 2014

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des programmes proposés pour 2014

	Programmes	Indicateurs proposés
1	Transports	Taux d'établissements ciblés ayant signé un contrat
2	IRC	Part de nouveaux patients pris en charge hors centre d'hémodialyse
_		Délais sur la liste d'attente de greffe, nombre prévalent de patients vivant avec un greffon fonctionnel
3	Liste en sus	- Taux d'établissements ciblés ayant fait l'objet d'un contrôle
		- Taux de rapport d'étape annuel ayant servi de support de contrôle
4	PHEV	Taux d'établissements cibles ayant signé un contrat
5	Imagerie	- Taux d'injonction de dépôt de dossier complet de demande de renouvellement d'autorisation (selon L 6122-9) avec remplacement d'appareil
6	Chir.Ambu	Taux de mise sous MSAP (43 gestes au lieu de 38 en 2013)
7	EHPAD (qualité et efficience des soins)	 - Thème(s) prioritaire (s) choisi (s) (prévention des chutes, neuroleptiques, benzodiazépines, dénutrition) - Nombre de réunions organisées en 2014 et format de ces réunions - Taux de participation des EHPAD aux réunions locales
8	SSR	Pas d'indicateur de suivi pour ce programme en 2014
9	Pertinence	 Niveau d'atteinte de l'objectif de progression dans la maturité de la démarche Taux de ciblage des établissements de santé MCO pour la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins Taux d'établissements de santé MCO pour lesquels l'ARS dispose de résultats des actions d'amélioration de la pertinence des soins

Taux d'établissements cibles ayant signé un contrat

Signification	Indicateur régional X de moyens de résultats				_	
	Cet indicateur mesure l'avancement de la contractualisation avec les établissements hospitaliers portant sur la maîtrise des dépenses liées aux prescriptions de transport sanitaire.					
Mode de calcul		Párimàtra	Sources	Disponibilité		

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibilité des données	Fréquence	
Num.	Nombre d'établissements ciblés ayant signé un contrat avec l'ARS	Établissements hospitaliers ciblés	ARS / CNAMTS	mensuelle	d'actualisation de l'indicateur	
Dénom.	Nombre d'établissements ciblés par l'ARS	Etablissements hospitaliers	ARS/ CNAMTS	annuelle	Indicateur calculé par :	ARS, SG et CNAMTS

Précisions méthodologiques /
Biais éventuels / Modalités de
définition de cibles régionales

IRC

Part de patients incidents pris en charge hors centre d'hémodialyse

	Indicateur régional	☑de moyens ☐ de résultats
Signification	Cet indicateur suit la prise en charge de patients incider mesurer l'avancement de l'objectif de développement d	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibilité des données
Num.	Nombre de patients incidents pris en charge en dehors des centres d'hémodialyse		REIN	Annuelle
Dénom.	Nombre total de patients dialysés		REIN	Annuelle

Fréquence d'actualisation de l'indicateur	annuelle
Indicateur calculé par :	ABM

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales IRC

Délais sur la liste d'attente de greffe

Signification • Cet inc	eur régional licateur précise le temps d'atte tien des mesures de promotion tant de développer le recours				
Mode de calcul S'exprime en : jours	Périmètre	Sources	Disponibilité des données	Fréquence d'actualisation	annuelle
Délai moyen entre l'inscription sur la liste d'attente et la grei (Somme des délais écoulés e l'inscription sur liste d'attente la greffe rénale / nombre tota de patients greffés)	ife ntre et	REIN	Annuelle	de l'indicateur Indicateur calculé par :	ABM
Précisions méthodologique Biais éventuels / Modalités d définition de cibles régionale	de				

Liste en sus

Taux d'établissements ciblés ayant fait l'objet d'un contrôle

	Indicateur régional	⊠de moyens ☐ de résultats	
Signification	Cet indicateur mesure le fait que les ARS contrôlent 100 dépassement par rapport au taux moyen national s'avèr contractualiser avec l'ensemble des établissements d'u réduire la croissance des dépenses de produits de sant	e injustifié. Pour mémoire, les ARS doivent ne région qui rassemble ces deux conditions, afin de	

Mode de c	S'exprime en : %	Périmètre	Sources	Disponibilité des données	Fréquence	
Num.	Nombre d'établissements ciblés ayant fait l'objet d'un contrôle	Etbs hospitaliers ciblés	ARS		d'actualisation de l'indicateur	
Dénom.	Nombre d'établissements cibles	Etbs hospitaliers ciblés	ARS		Indicateur calculé par :	ARS/SG

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales Liste en sus

Taux de rapport d'étape annuel ayant servi de support de contrôle

	Indicateur régional	X de moyens ☐ de résultats
Signification	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	port d'étape annuel pour procéder aux contrôles des , en lieu et place des contrôles sur site. Cette possibilité bles et contribue ainsi à maintenir un taux de contrôle

Mode de d	S'exprime en : %	Périmètre	Sources	Disponibilité des données	Fréquence
Num.	Nombre de REA des Et ciblés utilisés aux fins de contrôle	Etbs hospitaliers ciblés	ARS		d'actualisation de l'indicateur
Dénom.	Nombre de REA des Et ciblés	Etbs hospitaliers ciblés	ARS		Indicateur calculé par :

Fréquence d'actualisation de l'indicateur	
Indicateur calculé par :	ARS /SG

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales

7

EHPAD (qualité et efficience des soins)

Taux de participation des EHPAD aux réunions locales

	Indicateur régional	☑ de moyens ☐ de résultats
Signification	Cet indicateur mesure la sensibilisation des EHPAD au	x bonnes pratiques

Mode de c	S'exprime en : %	Périmètre	Sources	Disponibilité des données
Num.	Nombre d' EHPAD participant aux réunions locales sur les bonnes pratiques	EHPAD participant aux réunions locales sur les bonnes pratiques	ARS	
Dénom.	Nombre d'EHPAD	Tous les EHPAD de la région	ARS	

Fréquence d'actualisation de l'indicateur	Janvier 2015
Indicateur calculé par :	ARS

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales

Taux d'établissements cibles ayant signé un contrat

	Indicateur régional	
Signification	 Cet indicateur mesure l'avancement de la contractualisa maîtrise des dépenses liées aux prescriptions hospitalie l'enveloppe de ville. 	•

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibilité des données	Fréquence		
Num.	Nombre d'établissements ciblés ayant signé un contrat avec l'ARS	Établissements hospitaliers ciblés	ARS/ CNAMTS	Mensuelle	d'actualisation de l'indicateur		
Dénom.	Nombre d'établissements ciblés par l'ARS	Etablissements hospitaliers	ARS/ CNAMTS	annuelle	Indicateur calculé par :	ARS, SG,CNAMTS	

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales • En 2013, la contractualisation ne concernera que les établissements publics.

Taux d'injonction de dépôt de dossier complet de demande de renouvellement d'autorisation (selon L 6122-9) avec remplacement

	• Indicateur national \square régional $\mathsf X$ de moyens $\mathsf X$ de résultats \square
Signification	 Cet indicateur de moyen mesure la réalisation par les ARS des injonctions de dépôt de dossier complet de demande de renouvellement d'autorisation avec remplacement (selon L 6122-9 du CSP) pour les sites d'imagerie éligibles

Mode de calcul S'exprime en : %		Sources	Disponibilité des données	Fréquence d'actualisation
Num.	Nombre d'injonctions de dépôt de dossier complet de demande de renouvellement d'autorisation avec remplacement, réalisées pour les sites éligibles	ARS	Annuelle	Annuelle
Dénom.	Nombre total de demandes de renouvellement avec remplacement par des sites d'imagerie éligibles	ARS	Annuelle	Annuelle

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales Les sites d'imagerie éligibles sont les sites disposant d'au moins deux appareils IRM, faisant une demande de renouvellement avec remplacement d'appareil et dont la date d'échéance de l'autorisation se situe entre mars 2014 (année N) et juin 2015 (année N+1)

Fréquence d'actualisation de l'indicateur	Annuelle
Indicateur calculé par :	ARS

Niveau d'atteinte de l'objectif de progression dans la maturité de la démarche

	Indicateur ré	égional		
Signification	Cet indicateur mesure la progression de la mise en œuvre du programme d'amélioration de la pertinence des soins dans chaque région.			
Précis méthodol		démarche sur l'échelle de maturité définie dans 2013 et d'en assurer une progression tout au le Compte-tenu de l'objectif fixé en 2013, toutes le à un niveau de maturité égal à 2 (c'est-à-dire a pertinence des soins sur au moins 2 thématique accompagnées par le niveau national sauf si ce L'objectif est donc: - si début 2014, la démarche se trouve à un nivel'échelle de maturité d'ici fin 2014, compte tenu du délai requis pour en évaluer l'impact; -si elle se trouve à un niveau de maturité égal à nécessaire (selon les enjeux identifiés suite au Des éléments de précision seront demandés a	es démarches régionales devaient a minima fin 2013 se trouver avoir établi un plan d'actions régional pour l'amélioration de la les, dont au moins une portant sur des actions déjà elles-ci ne correspondent pas aux enjeux régionaux identifiés). Veau de maturité égal à 2 ou à 3, de progresser d'1 niveau sur u du temps nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions et à 4, d'élargir la démarche à des thématiques supplémentaires si diagnostic régional). Lux ARS, notamment le nombre et la nature des thématiques s, le cas échéant, au-delà des 32 activités prioritaires GDR).	

Pertinence

Taux de ciblage des établissements de santé MCO pour la mise en place d'un programme d'actions d'amélioration de la pertinence des soins

Signification	Indicateur régional	☑ de moyens ☐ de résultats
	Cet indicateur mesure le nombre d'ES avec lesquels l'ARS souhaite mettre en place un plan d'actions d'amélioration de la pertinence des soins (compte-tenu du diagnostic régional concerté réalisé) par rapport au nombre d'établissements réalisant l'activité dans la région.	

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibilité des données
Num.	Nombre d'établissements ciblés suite au diagnostic régional concerté	Etbs hospitaliers ciblés	ARS	
Dénom.	Nombre d'établissements réalisant l'activité concernée	Etbs hospitaliers ciblés	ARS	

Fréquence d'actualisation de l'indicateur	Annuelle
Indicateur calculé par :	ARS /DSS

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales • A renseigner pour chacune des activités retenues comme enjeu régional d'amélioration de la pertinence des soins (2 activités, au minimum)

Pertinence

Taux d'établissements de santé MCO pour lesquels l'ARS dispose de résultats des actions d'amélioration de la pertinence des soins

	Indicateur régional	☐ de moyens 💢 de résultats
Signification	Cet indicateur mesure le nombre d'ES pour lesquels l'ARS pertinence des soins mises en œuvre par les ES par rappo diagnostic régional concerté réalisé)	

Mode de calcul S'exprime en : %		Périmètre	Sources	Disponibilité des données
Num.	Nombre d'établissements ayant fourni à l'ARS les résultats des actions mises en oeuvre	Etbs hospitaliers ciblés	ARS	
Dénom.	Nombre d'établissements ciblés suite au diagnostic régional concerté	Etbs hospitaliers ciblés	ARS	

Fréquence d'actualisation de l'indicateur	Annuelle
Indicateur calculé par :	ARS /DSS

Précisions méthodologiques / Biais éventuels / Modalités de définition de cibles régionales

- A renseigner pour chacune des activités retenues comme enjeu régional d'amélioration de la pertinence des soins (2 activités, au minimum)
- On entend par résultat à la fois les résultats intermédiaires (ex : résultat d'une auto-évaluation menée par l'ES) et les résultats finaux (ex : évolution du taux de réalisation d'un acte par rapport à la pratique alternative)